

# La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • JUIN 2026 • N°79



*Tout a été dit...*

espérons que le message  
ait été bien entendu



# La Gazette du Couloumié

## LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

### OUVERTURE

*Du lundi au jeudi*  
de 8h30 à 12h30  
et de 13h30 à 17h30

*Le vendredi*  
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

05 61 65 04 02 |  
fdc09@chasseurdefrance.com

[www.chasse-nature-occitanie.fr/ariege](http://www.chasse-nature-occitanie.fr/ariege)



Amis chasseurs,  
cette maison est la vôtre

## Sommaire

ÉDITORIAL	p. 3
TECHNIQUE	p. 4
FÉDÉRATION	p. 5 à 12
INFORMATIONS	p. 13
BRÈVES	p. 14
LIBRE EXPRESSION	p. 15

### VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle débutera le 2 juin 2026 dans les locaux de la Fédération de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 le vendredi. Pour tout renseignement téléphonique, un numéro d'appel est à votre disposition le : **05 61 65 85 45**.

**Vous pouvez profiter de votre venue à la Fédération pour nous communiquer votre adresse mail afin d'être destinataire de toutes les informations relatives à la chasse.**

**A partir de cette saison, le paiement par carte bancaire sera possible.**

### EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

Les dates des prochains examens uniques sont les suivantes : **du 28 septembre au 1<sup>er</sup> octobre et du 30 novembre au 3 décembre 2026**

Ces dates sont communiquées à titre indicatif sachant que les dossiers seront traités par ordre d'arrivée et affectés à une session après validation par l'OFB.

**Préinscription obligatoire sur le lien suivant :**  
<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/ariege/permis-de-chasser/preinscription-permis-09.php>

### FORMATION À LA CHASSE À L'ARC

La prochaine formation aura lieu **le 29 août 2026** (toute la journée)

**Préinscription obligatoire sur le lien suivant :**  
<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/ariege/formations/chasse-a-l-arc.php>

### FORMATION DÉCENNALE À LA SÉCURITÉ

L'arrêté ministériel du 5 octobre 2020 impose aux chasseurs une remise à niveau sur la sécurité tous les dix ans. Ainsi tous les chasseurs devront être formés avant octobre 2030. La participation à cette formation figurera sur le titre annuel de validation du permis de chasser.

La Fédération se tient à votre disposition pour l'organisation de formations décennales à la sécurité, soit au siège de la Fédération, soit au sein même de vos équipes. N'hésitez pas à prendre contact avec Monsieur Laurent Chayron, le formateur au 06 87 76 16 25.

**Il vous est désormais possible de suivre la formation en ligne depuis notre site internet.**

# Éditorial

## La force de cette Fédération c'est vous !



Jean-Luc FERNANDEZ,  
Président de la Fédération  
Départementale

**A** l'occasion de notre belle Assemblée Générale à Mazères, je me dois de vous remercier très chaleureusement pour votre présence et votre soutien, c'est capital.

Plus de 800 personnes étaient présentes pour ce centenaire d'une Fédération responsable, fière et déterminée que certains qualifient « d'atypique ». Elle est pourtant prête à affronter les difficultés d'un avenir incertain. Je tiens à remercier tous les élus, les Maires de grandes et petites villes ariégeoises, de nos villages qui ont tenu à être présents. Le Ministre était là à nos côtés pour porter avec nous une certaine image d'une ruralité bien vivante, celle qui nous est chère, que nous avons choisie et pas celle que l'on voudrait nous imposer. Cette Assemblée Générale a été aussi l'occasion de réunir l'ensemble des partenaires du monde rural. Tous étaient présents ou représentés. Cette solidarité est nécessaire pour affronter les difficultés qui frappent nos campagnes et devant lesquelles nous sommes souvent impuissants ; grands prédateurs, épizooties, réchauffement climatique, incertitude politique, conflits armés et écologie radicale perturbent davantage notre vie de chaque jour sur nos territoires et au cœur de nos vallées.

Territoire préservé et authentique, difficile d'accès, l'Ariège attire... L'ensauvagement du territoire porté pas nos adversaires devient une réalité et sûrement leur volonté politique. Espèces protégées, zones de protection diverses et variées, sites Natura 2000, forêts primaires anciennes et bien sûr préservées, réserves biologiques suscitent une réelle inquiétude.

La montagne et les forêts appartiennent en partie (plus de 80 000 ha) à l'Etat, par le biais des forêts domaniales (ONF). Les prochaines adjudications vont revêtir pour l'avenir de nos ACCA une importance capitale. Le maintien ou pire l'augmentation des baux sonnerait le glas d'une bonne entente avec l'établissement public. Les ACCA ne peuvent plus supporter les frais des amodiations. Des points de tensions sur le terrain seront alors inévitables. La Fédération, via la FNC, a engagé en haut lieu des discussions afin que l'ensemble de ces lots bénéficie d'une diminution substantielle. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de ces discussions. Chacun est conscient que la chasse doit s'exercer sans contraintes dans tous les lots pour faire face à la prolifération du grand gibier, notamment en zone de montagne.

Le printemps annonce la période des transhumances mais aussi celle des comptages : perdrix grise, isard... j'appelle solennellement à une grande mobilisation de tous car les contentieux vont se multiplier. En effet, après le grand tétras et le lagopède alpin, la perdrix grise est dans l'œil du cyclone. Rapprochez-vous de votre Fédération, de son Directeur et de son service technique. Mobilisez-vous pour fournir au Préfet les meilleures données possibles afin de défendre au mieux les divers arrêtés, face à l'obscurantisme et à l'incompétence d'autrui.

De plus en plus, chassadapt va devenir la règle pour la déclaration des prélèvements. En effet la déclaration à l'instant « t » sur nos portables pourrait devenir une obligation. Ce nouveau fonctionnement, à priori plus souple qu'un carnet de prélèvement, repose sur la gestion adaptative et les quotas de prélèvements. Il convient de s'y adapter.

Il convient également de sortir de nos habitudes. Il est obligatoire pour nous d'optimiser nos plans de chasse. Ils doivent être réalistes, adaptés à la situation et réalisés durant la saison de chasse. En effet, des consignes trop strictes et inadaptées, du fait de la qualité de nos meutes de chiens courants créancés sur le sanglier, peuvent nous pénaliser fortement. La prolifération des grands cervidés n'est plus possible et ne pourra être acceptée longtemps en matière de dégâts aux cultures et aux forêts.

Après une période de difficultés et d'adaptation, la création d'une filière venaison, apparaît être une nécessité. Elle demande pour chacun d'entre nous une prise de conscience dans l'efficacité des tirs, le dépeçage et la commercialisation dans le cadre d'une filière responsable et légale. Il s'agit d'une source de revenus non négligeable pour les ACCA. Au-delà de la fourniture des carcasses, la transformation sur place est un atout supplémentaire et une belle image de marque pour notre activité. Faire partager la venaison au plus grand nombre et répondre à la demande serait pour nous une belle réussite. La mise en place de chambres froides collectives sur des sites dédiés est envisagée pour la collecte des carcasses.

Poursuivez vos efforts en faveur du petit gibier avec notamment l'implantation de cultures faunistiques, de haies et bien sûr la régulation des prédateurs. Là encore, votre mobilisation est essentielle. Les résultats seront, vous le savez, au rendez-vous.

**Le Président**  
**Jean-Luc FERNANDEZ**

MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE

Le Couloumié, Labarre,  
09000 FOIX - Tél. 05 61 65 04 02

Directeur de la publication :  
Jean-Luc FERNANDEZ  
Créateur : Raymond BERNIÉ

Comité de rédaction :  
Hélène BOMPART, Xavier LÉAL,  
Jean GUICHOU, Laurent CHAYRON,  
Pascal FOSTY, Evelyn MARTY,  
Léa LONDEIX, Mathis DAUGES

Crédit photographique :  
Fédération des Chasseurs  
et FNC

Crédit photo couverture :  
FDC 09 Alain Galy

Création maquette et  
Impression : NOVA SCOP  
Agence de com (09)

Dépôt légal à parution ISSN :  
1621-4641

# Technique

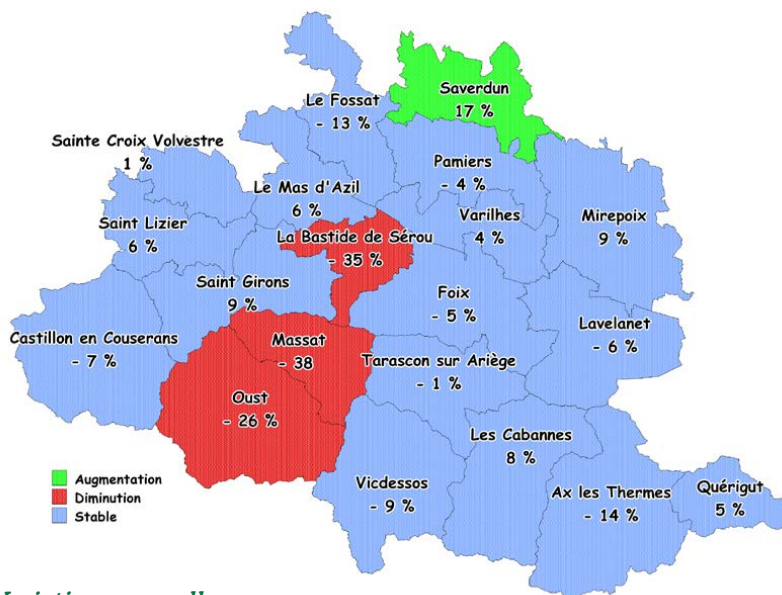
## La chasse sanglier 2025/2026 : stabilité à l'échelle départementale

**P**our la saison 2025/2026, le tableau de chasse sanglier est de 8045 animaux prélevés. Cela fait 269 sangliers de moins que l'année dernière, soit une variation non significative de - 3 %.

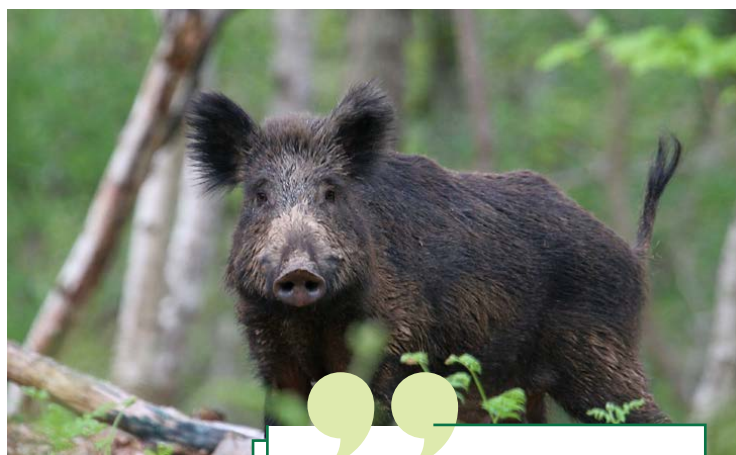
Nous nous trouvons face à un tableau d'une grande stabilité à l'échelle départementale. Cela fait 4 ans qu'il oscille autour de 8000 individus. Nous nous situons sur une marche plutôt haute si on se réfère aux 18 années écoulées. Toutefois nous ne sommes pas face à une explosion du tableau et il semble maîtrisé à l'échelle départementale. A l'échelle du canton, nous notons un tassement des prélèvements, voire une légère baisse. Celle-ci semble se manifester localement plutôt en zone de montagne

Une variation est qualifiée de baisse ou d'augmentation lorsque celle-ci est supérieure à 15%, en négatif ou en positif.

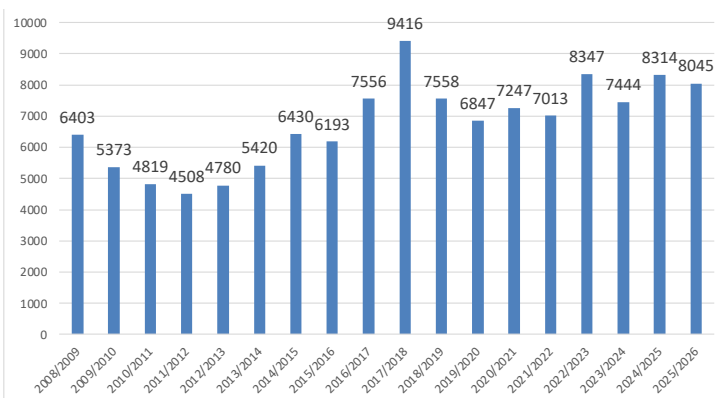
Ainsi sur les 20 cantons que compte le département, 16 ont une tendance stable par rapport à l'année dernière : Ax les Thermes, les Cabannes, Castillon, Foix, Le Fossat, Lavelanet, Le Mas d'Azil, Mirepoix, Pamiers, Quérigut, Saint Giron, Saint Lizier, Sainte Croix Volvestre, Tarascon, Varilhes, Vicdessos. Trois cantons sont concernés par une baisse, il s'agit des cantons d'Oust, de Massat et de la Bastide de Sérou. On peut constater qu'il y a une continuité géographique entre ces trois cantons.



**Variations annuelles du tableau de chasse sanglier par canton**  
Entre 2024/2025 et 2025/2026



**Le seul canton concerné par une hausse est celui de Saverdun.**



**Évolution tableau de chasse sanglier en ariège sur 18 ans**

Il sera très intéressant la saison prochaine de voir si la tendance à la stabilité se confirme ou si le tassement, voire la baisse s'installe dans le temps sur certaines zones.

De même, le scénario à la hausse est envisageable si certains paramètres climatiques et d'abondance alimentaire sont au rendez-vous. A suivre...

# Fédération



## Compte rendu de l'Assemblée Générale à Mazères

| du 18 avril 2026

*L'Assemblée Générale est ouverte par Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ, Président de la FDC de l'Ariège.*

Dans un souci de lisibilité le présent compte rendu est restitué sous forme synthétique.

Le Président remercie les chasseurs de l'ACCA de Mazères pour leur implication. Il remercie de leur présence à la tribune Monsieur Laurent PANIFOUS (Ministre chargé des relations avec le Parlement), Monsieur Hervé BRABANT (Préfet de l'Ariège), Monsieur MICHAU (Sénateur de l'Ariège), Madame Audrey ABADIE AMIEL (Députée de l'Ariège), Monsieur Kamel CHIBLI (Vice-Président du Conseil Régional et Président du PNR des Pyrénées ariégeoises, Monsieur Max ALLIES (Conseiller Régional et Président de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault), Monsieur Jean-Paul FERRE (1er Vice-Président représentant Madame Christine TEQUI, Présidente du Conseil Départemental), Monsieur Philippe LACUBE (Président de la Chambre d'Agriculture), Monsieur Louis MARETTE Maire de Mazères, Monsieur Robert RAYNIER (Président de l'ACCA de Mazères), Monsieur Josep Maria CABANES DALMAU (Président de la Fédération andorrane de Chasse et de Pêche), Monsieur Christian BARBE (Président de la Fédération des Chasseurs du Tarn), Monsieur Jean Bernard PORTET (Président de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne), Monsieur Nicolas DEJEAN (Commissaire aux Comptes), Madame Elisabeth CAMPMAJO (Expert-Comptable), Monsieur Jean-Luc DENAT (Trésorier) et l'ensemble des participants. Il cède la parole à Monsieur Louis MARETTE, Maire de Mazères, qui dit le plaisir qu'il a d'accueillir l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de l'Ariège dans sa ville.



Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 26 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

### Rapport général du commissaire aux comptes

Monsieur Nicolas DEJEAN, Commissaire aux Comptes fait lecture de son rapport. Il conclut à la sincérité et à la régularité des comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2025.

### Rapport général de l'expert-comptable

Madame Elisabeth CAMPMAJO, Expert-Comptable, présente le rapport général de l'exercice clos au 30 juin 2025.

### Résolutions

Le rapport de gestion et le rapport général sont approuvés à l'unanimité.

L'affectation des résultats en réserves de gestion et le réajustement des réserves d'investissement sont approuvés à l'unanimité.

### Budget prévisionnel 2026/2027

Monsieur Jean-Luc DENAT, Trésorier fait lecture du budget prévisionnel 2026/2027 qui s'élève en charges comme en produits à la somme de 1 392 188 €.

Ce budget est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

### Rapport de gestion

Le Président présente le rapport de gestion de l'exercice clos au 30 juin 2025 et met l'accent sur quelques chiffres essentiels.

Le résultat net comptable est un bénéfice d'un montant de : + 67 866,37 €

### Affectation des résultats et des réserves

Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ, Président, propose l'affectation des résultats :

Excédent 2024/2025 : imputation en réserve statutaire pour : + 67 866,37 €

En outre, sur proposition du Conseil d'Administration, la réserve pour investissement est ramenée au montant de la valeur nette comptable des immobilisations, soit 219 153 €. La différence avec le solde antérieur de cette réserve est réaffectée en réserve statutaire.

## Adoption des diverses cotisations pour la saison 2026/2027

Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ soumet à l'Assemblée Générale les montants des diverses cotisations pour la saison 2026/2027 :

- timbre fédéral : 95 €
- timbre temporaire (9 jours) : 48 €
- timbre temporaire (3 jours) : 24 €
- Frais de dossier pour les validations du permis de chasser (hors validations nationales) : 5 €
- Timbre grand gibier : 35 €. **Conformément à l'article R. 426-10 du Code de l'Environnement, il faut entendre par grand gibier les animaux appartenant aux espèces suivantes : sanglier, chevreuil, cerf élaphe, cerf sika, daim, chamois, mouflon, isard**
- dispositif de marquage grand gibier :
  - Pour les cerfs, biches et indéterminés : 70 €
  - Pour les chevreuils : 22 €
  - Pour les mouflons : 35 €
  - Pour les daims : 50 €
  - Pour les isards : 20 €

## Offre « promo Chasse » 2026/2027

En complément de l'incitation financière obligatoire prévue par la loi pour les nouveaux chasseurs (permis grand gibier valable sur tout le territoire national pour 68 € environ), le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège propose l'offre suivante :

- Remboursement de 50 % du prix des cotisations fédérales annuelles départementales aux chasseurs qui ont réussi l'examen du permis de chasser l'année précédente et qui valident leur permis pour la 2ème année consécutive pour le département de l'Ariège (65 € pour les chasseurs de grand gibier et 47,50 € pour les autres)
  - offre non valable pour les validations temporaires
  - la 2ème année de validation est obligatoirement consécutive afin de faciliter le contrôle des régisseurs
- **Adhésion des titulaires de droits de chasse (y compris ACCA, AICA et privés)**
  - Adhésion : 150 €
- **Contribution territoriale pour l'ensemble des territoires adhérents :**
  - Part fixe : 90 €
  - Part variable : surface du territoire X 0,05 €

**Ces cotisations sont approuvées à l'unanimité par L'Assemblée Générale.**

L'AG prend acte des dispositions adoptées le 18 mars 2026 lors du congrès de la FNC :

Ainsi pour la saison 2026/2027 :

- Cotisation fédérale « permis national » : 106,31 €

Pour la saison 2026/2027, l'AG de la FNC du 18 mars 2026 a fixé le montant du prix unique du timbre annuel (valable sur l'ensemble du territoire national) pour les chasseurs validant pour la première fois à 30 €.

## Compte rendu moral du Président Fernandez

Monsieur Laurent Panifous, Ministre chargé des relations avec le Parlement, Monsieur Hervé Brabant, Préfet, Monsieur Jean-Jacques Michau, Sénateur, Madame Audrey Abadie Amiel, Députée, Monsieur Kamel Chibli, Vice-Président du Conseil Régional et Président du PNR, Madame Isabelle Piquemal, Conseillère Régionale, Monsieur Max Allies, Conseiller Régional et Président de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault, Monsieur Jean-Paul Ferré, Vice-Président du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur Philippe Lacube, Président de la Chambre d'agriculture, Monsieur Josep Maria Cabanes Dalmau, Président de la Fédération andorrane de chasse et de Pêche, Monsieur Christian Barbe, Président de la Fédération des Chasseurs du Tarn, Monsieur Jean-Bernard Portet (Président de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne), Monsieur Louis Murette, Maire de Mazères, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les Président(e), chers collègues et chers ami(e)s.

### Introduction

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Louis Murette, Maire de Mazères, pour son accueil aujourd'hui dans sa commune à l'occasion de notre assemblée générale annuelle.

Je souhaite également le féliciter pour sa réélection et lui témoigner, une nouvelle fois, tout le respect que nous lui portons.

Au regard du partenariat étroit et ancien que nous entretenons avec la commune de Mazères, notamment dans le cadre du Domaine des Oiseaux, site phare du département en matière d'observation des zones humides, d'accueil du public et d'éducation à l'environnement, aucun autre site

ne me paraissait plus légitime pour accueillir cette assemblée générale du centenaire de la Fédération départementale des chasseurs de l'Ariège.

Ce lieu incarne pleinement notre vision d'une nature partagée, connue, valorisée et accessible, où la chasse a toute sa place aux côtés des autres usages. Tout le monde devrait en faire de même !

Je tiens également à remercier l'ACCA de Mazères ainsi que son Président, administrateur de la Fédération, sur qui j'ai toujours pu compter, tant pour l'organisation de cette journée que pour les nombreux enjeux auxquels nous faisons face tout au long de l'année.

Ce centenaire constitue un moment particulier. Il nous oblige à nous inscrire dans la continuité de ceux qui nous ont précédés.

Je souhaite ainsi rendre un hommage fort aux Présidents qui m'ont précédé, Monsieur Raymond Bernié, puis les Présidents Jean Servat et Etienne-Jean Barbelanne, pour leur engagement et le travail accompli.

Depuis plus de quinze ans, j'essaie, à mon niveau, de faire honneur à cet héritage en défendant notre chasse avec constance, détermination et fidélité à nos valeurs.

## Contexte national – Situation de la chasse française

Vous le savez tous, la chasse française traverse aujourd'hui une période difficile.

À travers les différents sujets que nous abordons tout au long de l'année et lorsque l'on analyse les thématiques relayées par certains médias, souvent orientés et idéologiquement défavorables à la chasse, le constat est clair : la situation n'est pas au beau fixe.

En témoigne la pression mise sur la chasse de nombreuses espèces cette année encore.

Plus récemment, deux espèces de galliformes de montagne autrefois chassables ont été concernées par des mesures restrictives : le grand tétras, soumis à un moratoire depuis près de cinq ans et le lagopède alpin, sont aujourd'hui protégés. Un scandale intégral !

Je ne reviendrai pas ici en détail sur les conditions dans lesquelles ces décisions ont été prises... D'ailleurs nous contestons clairement les bases techniques et scientifiques qui ont été avancées, ainsi que l'idéologie qui les sous-tend...

Comment peut-on prétendre protéger une espèce sans disposer d'éléments de suivi fiables et sans s'appuyer sur ceux qui produisent ces données sur le terrain ?

L'avenir nous dira si ces décisions permettront réellement de préserver ces espèces. Cela ne les intéressera pas, la seule chose qu'ils espéraient était bien

de supprimer la pratique de la chasse de ces espèces... En attendant, leur suivi se fera sans les chasseurs ariégeois et l'évolution des populations restera inconnue, dans l'indifférence générale...

Dans ce contexte difficile, je tiens à souligner l'investissement total de la Fédération nationale des chasseurs, son Président Willy Schraen, son Directeur Nicolas Rivet et l'ensemble de leurs équipes dans la défense de la chasse au national ainsi qu'aux côtés de la Fédération de l'Ariège.

En témoigne le dispositif de gestion adaptative qui a notamment permis la réouverture de la chasse de la tourterelle des bois, avec un quota national et un suivi précis via l'application Chasse Adapt.

Amis chasseurs, votre mobilisation est essentielle aux côtés de ces instances pour défendre notre pratique. Vous voir aussi nombreux aujourd'hui témoigne bien de cet engagement et je vous en remercie car pratiquer la chasse, ce n'est pas seulement un loisir. C'est un art de vivre. Et un art de vivre, ça se défend.

## Modernisation – Outils numériques et évolution des pratiques

Petit à petit, de plus en plus de démarches se dématérialisent et passent par l'utilisation d'outils numériques, notamment via nos téléphones.

Bien que nous ne maîtrisons pas tous ces outils de la même manière et c'est parfaitement normal, il s'agit là d'une évolution inévitable à laquelle il conviendra de s'adapter.

L'application Chasse Adapt, développée par la Fédération nationale des chasseurs sous l'impulsion de son Président Willy Schraen, est aujourd'hui déjà utilisée par un grand nombre d'entre vous. Ce dispositif, qui permet notamment la déclaration des prélèvements en temps réel, a vocation à devenir un outil central dans la gestion de la chasse.

À terme, il est probable que cet outil permette de simplifier, voire de remplacer, certains dispositifs existants, qu'il s'agisse des carnets de battue ou encore des dispositifs de marquage des animaux soumis à plan de chasse.

Vous avez d'ailleurs pu constater cette évolution dès la saison passée avec l'apparition de QR codes sur vos carnets de battue, facilitant la transmission simplifiée des prélèvements sangliers.

Soyons clairs : ces évolutions peuvent, dans un premier temps, susciter des inquiétudes et peuvent, à juste titre, donner le sentiment d'une complexification de nos pratiques. Mais elles doivent être comprises comme une opportunité d'amélioration et de simplification à terme.

Dans chaque ACCA, il existe aujourd'hui des chasseurs, jeunes ou moins jeunes, qui maîtrisent parfaitement ces outils numériques — parfois même entre deux publications de photos de chasse sur les réseaux sociaux, n'est-ce pas ! — et qui sont capables d'accompagner les plus anciens dans cette transition.

Je dois pouvoir compter sur cette solidarité !

Dans le même temps, la Fédération reste particulièrement vigilante quant à la simplicité d'utilisation de ces outils. Chaque difficulté rencontrée sur le terrain est remontée afin d'améliorer les dispositifs existants.

Il ne s'agit pas d'une volonté propre à la Fédération départementale, mais bien de contraintes nationales qui s'imposent à nous. Notre rôle est donc de les adapter au mieux à notre réalité de terrain.

L'objectif est clair : moderniser sans exclure, évoluer sans dénaturer et surtout ne pas transformer la chasse en un loisir administratif que personne ne souhaite.

## Contexte départemental

Malgré un contexte national que nous venons d'évoquer et qui demeure complexe, la chasse ariégeoise, dans sa globalité, a connu une saison satisfaisante.

Quels que soient les pratiques, les modes de chasse ou les espèces concernées, l'ensemble des activités a pu se dérouler dans de bonnes conditions.

### Grand gibier



### Sanglier



En ce qui concerne le grand gibier, et plus particulièrement le sanglier, les résultats de la saison écoulée témoignent d'une gestion globalement maîtrisée à l'échelle du département.

Avec un peu plus de 8 000 sangliers prélevés, nous pouvons considérer que les objectifs de régulation ont été atteints, même si, comme chaque année, des disparités existent selon les territoires.

Certaines communes de montagne ont enregistré des prélèvements en baisse par rapport aux saisons précédentes, tandis qu'à l'inverse, les zones de plaine et de piémont ont connu des tableaux de chasse particulièrement élevés, parfois même records.

Ces résultats confirment une réalité bien connue : les populations de sangliers s'adaptent fortement aux conditions locales et leur gestion doit être pensée à une échelle fine, territoire par territoire.

Dans ce contexte, il est indispensable de maintenir une pression de chasse

constante sur cette espèce, ce que nous faisons globalement bien dans notre département, notamment grâce à des meutes de chiens de plus en plus créancées et efficaces sur le sanglier.

La saison écoulée a également été marquée par l'introduction et la validation, dans notre schéma départemental de gestion cynégétique, d'un plan de gestion sanglier, qui a permis la mise en place de plusieurs évolutions majeures.

La première concerne la possibilité de chasser en réserve d'ACCA, désormais autorisée deux fois par saison en battue, sans recours aux lieutenants de l'ouveterie pendant la période de chasse.

Au-delà des prélèvements réalisés lors de ces battues spécifiques, l'objectif de cette mesure est de décanter des animaux qui avaient tendance à se regrouper dans des zones de quiétude non chassées et de les rendre accessibles à la chasse sur les territoires voisins.

Cette évolution est essentielle, car elle met en évidence un phénomène bien connu : l'effet réserve avec des animaux qui se concentrent dans les zones peu ou pas chassées, ce qui limite l'efficacité de la régulation sur certains territoires.

La seconde évolution majeure de ce plan de gestion sanglier concerne la mise en place de la contribution territoriale.

Comme nous vous l'avions présenté lors de son adoption en assemblée générale, cette contribution vise à assurer une participation équitable de l'ensemble des territoires de chasse au financement des dégâts.

Jusqu'à présent, seules les ACCA contribuaient directement à ce financement. Il nous a donc semblé nécessaire de faire évoluer ce système afin d'intégrer l'ensemble des territoires, qu'ils soient associatifs ou privés.

Pour cela, un travail important a été réalisé par les services de la Fédération, notamment pour identifier précisément les territoires de chasse à la parcelle près.

Aujourd'hui, 97 % des surfaces chassées au sanglier sont couvertes par ce dispositif.

Par ailleurs, près d'une centaine d'apports et autorisations de chasser ont été signés par des propriétaires de territoires privés permettant aux ACCA d'intervenir sur leurs terrains, ce qui représente plus de 4 000 hectares régularisés.

Ce bilan est très positif et témoigne de la confiance que vous nous accordez.

## Grands Cervidés • • • • •

La situation des grands cervidés constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour notre département. La hausse importante des dégâts aux cultures, attribués à cette espèce, est un signal d'alerte que nous devons prendre très au sérieux.

Cette situation, si elle n'est pas maîtrisée rapidement, peut à terme fragiliser profondément le modèle économique de la Fédération, avec comme seule perspective une augmentation significative des cotisations et des contributions territoriales demandées aux chasseurs.

Et cela, nous ne le souhaitons pas.

Nous le savons tous, la Fédération a toujours défendu une chasse populaire, accessible, caractéristique de notre département. Il est donc de notre responsabilité collective de préserver cet équilibre.

Mais pour cela, il est impératif d'agir.

Agir, cela signifie d'abord adapter nos pratiques. Nous l'avons évoqué précédemment, notamment en ce qui concerne les cervidés : les densités observées sur certains territoires ne sont plus compatibles dans certains cas localisés avec le maintien des activités agricoles et forestières.

Je le dis très clairement : lorsqu'un grand cervidé se présente au poste et qu'il n'est pas suivi par les chiens, le postier doit pouvoir le prélever, sans que cela soit perçu comme une remise en cause du travail de la meute ou de la qualité de la chasse. Ces consignes de tir, souvent héritées d'un passé où les populations étaient plus faibles, ne sont plus toujours adaptées à la situation actuelle.

Car au-delà de la question des dégâts, il en va aussi de l'avenir de la pratique elle-même. Combien de chasseurs aujourd'hui sont prêts à passer six heures au poste sans possibilité de tir en raison de consignes trop restrictives ?

Il nous faut trouver un équilibre entre tradition, efficacité et adaptation.

C'est pourquoi nous devons également accepter de diversifier nos modes de chasse, en développant notamment la chasse à l'approche et à l'affût, afin d'améliorer les taux de réalisation des plans de chasse.

Je souhaite être très clair sur ce point : il en va de l'avenir de la chasse dans notre département.

Il nous faut donc évoluer, collectivement.

## Chevreuil • • • • •

En ce qui concerne le chevreuil, la situation apparaît globalement stable.

Avec un peu plus de 5 000 chevreuils attribués et des taux de réalisation

supérieurs à 80 %, les populations se maintiennent à un niveau satisfaisant.

Des variations locales existent, bien entendu et doivent être prises en compte dans l'attribution des plans de chasse.

Un suivi sanitaire est également assuré chaque année, sans qu'aucune alerte particulière n'ait été identifiée à ce jour.

## Isard • • • • •

S'agissant de l'isard, plusieurs éléments doivent être soulignés.

En ce qui concerne l'isard, la Fédération a souhaité faire évoluer les modalités de gestion de cette espèce en proposant une expérimentation visant à adapter les pratiques aux réalités de terrain. Ainsi, les territoires de chasse ont eu la possibilité de choisir entre le plan de chasse indifférencié, correspondant au fonctionnement historique du département, basé sur des bracelets indéterminés et une période de chasse de dix jours répartis sur trois semaines et un plan de chasse différencié, reposant sur une répartition des prélèvements composée de deux tiers d'animaux adultes et d'un tiers de jeunes, avec une période de chasse allongée à seize jours répartis sur cinq semaines.

Cette expérimentation, qui vise à mieux répartir la pression de chasse entre les différentes classes d'âge et à affiner la gestion de l'espèce, a été adoptée par 22 territoires sur les 77 ayant sollicité un plan de chasse isard, représentant ainsi près de 37 % des prélèvements réalisés dans le département. Les premiers résultats observés montrent que la proportion de mâles et de femelles prélevés reste globalement identique quel que soit le type de plan de chasse retenu, tandis que le plan différencié conduit logiquement à une augmentation des prélèvements de jeunes, traduisant une répartition plus équilibrée de la pression de chasse.

Cette démarche, volontaire et progressive, a vocation à être évaluée sur une période de trois ans, afin de disposer d'un recul suffisant pour en mesurer pleinement les effets et déterminer les suites à lui donner. Elle sera donc reconduite pour la prochaine saison, en laissant aux territoires la possibilité de s'y inscrire sur décision de leur assemblée générale.

Sur le plan sanitaire, les résultats sont globalement rassurants. Sur les 450 rates analysées, 5 cas de pestivirose ont été identifiés, répartis sur les communes de : Mérens, Gourbit, Aston (deux cas) et Ustou.

Ces résultats indiquent que la maladie est présente de manière endémique, sans pour autant être en phase épidémique aiguë.

Nous restons néanmoins vigilants et nous demandons à chaque chasseur de

continuer à transmettre les rates pour analyse, car ce suivi est essentiel pour connaître l'état sanitaire des populations.

Par ailleurs, la Fédération a demandé au laboratoire vétérinaire départemental de rechercher la présence de fièvre catarrhale ovine sur ces prélèvements. Les résultats sont encore attendus.

Au-delà de ces aspects sanitaires, la Fédération a engagé une évolution importante des méthodes de suivi des populations.

Grâce au soutien de la Fédération nationale des chasseurs, un dispositif innovant basé sur l'utilisation de pièges photographiques couplés à des outils d'analyse utilisant l'intelligence artificielle a été mis en place.

Ce dispositif permet de suivre les populations d'isards, mais également d'autres espèces d'ongulés, dans des milieux où les méthodes classiques, comme les comptages flash et encore moins parcours IPS, sont peu efficaces.

Ce travail est mené en partenariat avec Pablo Palencia, de l'Université d'Oviedo, dont les travaux permettent d'améliorer les modèles d'estimation des densités.

Les résultats obtenus après 18 mois d'étude sont particulièrement prometteurs et ouvrent des perspectives importantes pour l'avenir.

## Mouflon • • • • •

En ce qui concerne le mouflon, les comptages réalisés à deux reprises sur le massif du Tabe visaient notamment, au-delà des objectifs habituels, à évaluer l'impact de la fièvre catarrhale ovine.

Si les effectifs globaux ne semblent pas avoir été fortement impactés, ces comptages ont mis en évidence un déficit en mâles adultes dans la population.

C'est la raison pour laquelle une décision de fermeture du tir des mâles a été prise et reconduite pour la prochaine saison.

Cette mesure, que vous avez largement soutenue, ne pourra produire ses effets qu'à moyen terme, sur une période de deux à trois ans.

Le tir des mâles atypiques reste autorisé, afin de poursuivre l'amélioration génétique de la population.

Il conviendra toutefois d'être particulièrement vigilant lors de la réouverture de la chasse des mâles adultes, notamment en ce qui concerne l'encadrement des pratiques par les guides de chasse.

Nous y reviendrons.

Je tiens également à remercier tout particulièrement Monsieur Georges Serena pour son engagement dans la gestion de cette espèce, qui constitue aujourd'hui un véritable succès.

## Petit gibier de plaine



En ce qui concerne le petit gibier de plaine, plusieurs éléments positifs doivent être soulignés.

Tout d'abord, le lièvre confirme, année après année, une dynamique favorable. Les comptages nocturnes réalisés sur l'ensemble du département montrent une augmentation régulière des effectifs, ce qui constitue une excellente nouvelle.

Sur le plan sanitaire, aucune alerte particulière n'a été détectée à ce jour, ce qui conforte l'idée que cette espèce, dans notre département, tire actuellement son épingle du jeu.

Concernant la chasse de la bécasse, la saison passée restera comme l'une des meilleures de ces dernières années. La présence importante d'oiseaux sur le territoire ariégeois a permis aux chasseurs, ainsi qu'à leurs chiens, de pratiquer dans des conditions particulièrement satisfaisantes.

Nous nous en réjouissons collectivement.

La caille des blés, espèce emblématique pour les chasseurs de petit gibier aux chiens d'arrêt, a également fait l'objet d'une bonne saison. Pour la première fois, cette espèce a été intégrée dans le dispositif de gestion adaptative, avec la mise en place d'un PMA par chasseurs.

Malgré cette évolution, la pratique de cette chasse a pu se poursuivre dans de bonnes conditions, sans remettre en cause l'intérêt cynégétique de l'espèce.

Les actions menées par la Fédération, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Ariège, continuent de produire des effets positifs. L'implantation de cultures favorables à la faune sauvage, ainsi que le développement de haies, en partenariat avec l'association Haies Ariégeoises, contribuent à améliorer les habitats et les conditions de reproduction de nombreuses espèces.

Ces programmes, financés notamment par l'éco-contribution, doivent être poursuivis, même si leur forme pourra évoluer dans les années à venir.

## Petit gibier de montagne



S'agissant du petit gibier de montagne, la situation reste marquée par l'interdiction reconduite depuis 5 ans de prélever des Grand Tétras (moratoire) et plus récemment la saison dernière l'obligation imposée par l'Etat de quotas de Lagopèdes alpin à zéros malgré des résultats de comptages satisfaisants.

Dans ce contexte, la Fédération a concentré ses efforts sur le suivi et la gestion de la perdrix grise de montagne.

Les comptages réalisés cette année ont été particulièrement satisfaisants. Ils ont mobilisé de nombreux chasseurs bénévoles, que je tiens à remercier très sincèrement. Sans leur engagement,

il serait impossible de produire les données nécessaires à la connaissance des populations pour la gestion de ces espèces.

Ces données démontrent clairement que la chasse de la perdrix grise, telle qu'elle est pratiquée dans notre département, n'est pas délétère pour les populations.

Il est important de le rappeler à certains...

Dans le même temps, nous continuons de faire face à des attaques répétées de certaines associations, notamment One Voice et le CEA, qui contestent systématiquement les arrêtés préfectoraux.

Cette année, à notre grande surprise, aucune procédure en référé n'a été engagée. Mais nous ne sommes pas dupes : ces associations cherchent de nouveaux angles d'attaque et nous devons nous y préparer.

La Fédération a également engagé des actions fortes face aux remises en cause de nos données, notamment en assignant au tribunal judiciaire l'Observatoire des Galliformes de Montagne qui conteste la véracité de nos résultats.

Nous ne laisserons personne remettre en cause l'intégrité de nos chasseurs, ni le sérieux du travail réalisé par notre service technique.

Nous avons donc engagé une procédure judiciaire pour défendre la qualité de nos suivis.

Plus que jamais, la mobilisation des chasseurs bénévoles est essentielle. Elle constitue la base même de notre capacité à produire des données fiables et à défendre nos pratiques.

## Filière venaison – Valorisation locale

Dans ce contexte, la valorisation de la venaison constitue un enjeu important pour l'avenir de la chasse dans notre département.

La Fédération souhaite, à travers ce projet, aller au-delà de la simple gestion des populations en développant une véritable filière économique locale, basée sur la transformation de la viande de gibier.

C'est dans cet objectif que nous travaillons actuellement avec l'entreprise Saveurs Sauvages, qui envisage de s'implanter sur notre territoire.

Ce projet vise à structurer une filière en circuit court, permettant de transformer localement la venaison, d'en améliorer la qualité sanitaire et surtout d'en augmenter la valeur ajoutée directement sur le territoire ariégeois.

Concrètement, cette organisation permettra de fluidifier la collecte des carcasses, de répondre plus efficacement aux contraintes sanitaires et d'offrir de meilleures conditions de valorisation aux chasseurs.

Les objectifs affichés sont clairs : atteindre un prix d'environ 3 euros le kilo carcasse pour le sanglier et 4 euros le kilo pour les cervidés.

Cette perspective constitue un atout majeur pour nos ACCA, notamment en apportant des solutions concrètes aux enjeux économiques et de gestion des populations.

Bien entendu, ce projet reste en cours de structuration et nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail dans les mois à venir.

## Suivi sanitaire

La question sanitaire occupe une place centrale dans les missions de la Fédération et cela depuis de nombreuses années.

Au-delà des obligations réglementaires, la Fédération départementale des chasseurs de l'Ariège s'est toujours investie de manière particulièrement active sur ce sujet, afin de mieux comprendre les liens de cause à effet lors de l'apparition de maladies, qu'elles concernent la faune sauvage, les animaux domestiques, ou les interactions entre les deux.

Je tiens à remercier ici le Conseil départemental de l'Ariège pour son soutien financier, notamment en ce qui concerne les analyses de trichine réalisées sur les sangliers.

Je souhaite également remercier le laboratoire vétérinaire départemental, ainsi que sa Directrice, pour la qualité de notre collaboration et l'intérêt constant qu'ils portent au travail de la Fédération.

Cette collaboration étroite nous permet de disposer d'analyses fiables, rapides et adaptées aux problématiques de terrain.

Plus largement, chaque fois qu'un chasseur nous signale la découverte d'une carcasse suspecte, qu'il s'agisse de grand gibier ou de petit gibier, la Fédération met tout en œuvre pour réaliser les analyses nécessaires et identifier les causes de mortalité.

Cette réactivité est essentielle pour anticiper les risques sanitaires.

Je souhaite également dire un mot sur l'épisode de dermatose nodulaire contagieuse, qui a récemment touché durement l'élevage ariégeois.

Au-delà du soutien total au monde agricole que je souhaite exprimer ici, cet épisode rappelle, s'il en était besoin, à quel point les enjeux sanitaires sont importants et nécessitent une vigilance permanente.

La Fédération poursuivra son engagement sur ce sujet sans relâche.

## Formation – Structuration et amélioration des équipements

L'avenir de la chasse passe également et de manière incontournable, par la formation.

Former de nouveaux chasseurs, de nouveaux piégeurs, de nouveaux archers, c'est assurer le renouvellement de nos pratiques et la transmission de nos savoir-faire.

Dans ce cadre, la Fédération a engagé un travail important de réhabilitation de son site de formation au permis de chasser, situé à Arabaux.

Je tiens à remercier très sincèrement le Conseil départemental de l'Ariège, et en particulier sa Présidente, Christine Téqui, également Présidente du SMDEA, pour la confiance qu'elle nous a accordée et pour le soutien financier apporté à ces travaux.

Je souhaite également remercier Monsieur Jean-Paul Ferré, Président du syndicat des collectivités locales électrifées.

Leurs interventions respectives ont permis de doter le site en eau courante et électricité.

Ces aménagements ont permis d'améliorer très largement les conditions d'accueil des candidats, des bénévoles formateurs, des examinateurs, ainsi que des personnes formées au piégeage et à la chasse à l'arc.

Je tiens également à saluer l'engagement des bénévoles formateurs, des piégeurs, ainsi que des membres de l'ASCA 09, qui travaillent notamment à la mise en place d'un circuit de tir à l'arc parmi les plus qualitatifs de la région et au rapatriement dans notre département des formations obligatoires liées à la chasse à l'arc.

Il s'agit là d'un élément important pour l'avenir de notre discipline.

## Éducation à l'environnement

Depuis maintenant plusieurs années, la Fédération départementale des chasseurs de l'Ariège a fait le choix stratégique de renforcer son action en matière d'éducation à l'environnement.

Cette orientation n'est pas le fruit du hasard. Elle répond à une conviction profonde : la chasse, par la connaissance fine qu'elle implique des milieux naturels, des espèces et de leurs interactions, a toute sa légitimité pour contribuer à la sensibilisation du public et en particulier des jeunes générations.

Dans ce cadre, la Fédération a progressivement structuré un véritable pôle dédié à ces actions, avec une volonté affirmée de les inscrire dans la durée et de les développer de manière significative.

Depuis maintenant pratiquement 2 ans, Léa Londeix a été recrutée afin de

renforcer cette dynamique. Sa mission consiste à reprendre les actions déjà engagées par le passé, à les moderniser, à les diversifier, mais également à les inscrire dans une stratégie globale cohérente.

L'objectif est clair : faire de l'éducation à l'environnement un axe central de la politique fédérale.

Les actions menées auprès des établissements scolaires se sont ainsi développées, tant en nombre qu'en qualité. Elles permettent de présenter, de manière pédagogique et accessible, les réalités du terrain, le rôle des chasseurs dans la gestion des milieux, ainsi que les enjeux liés à la biodiversité.

Ces interventions rencontrent un intérêt croissant, ce qui confirme la pertinence de cette orientation.

Il s'agit là, très clairement, d'un enjeu d'avenir et même si cela n'est pas toujours reconnu, la preuve de la légitimité du monde de la chasse à parler de nature qui doit être affirmée et assumée.

C'est le choix que nous avons fait et les résultats obtenus depuis maintenant deux ans nous confortent pleinement dans cette direction.

## Remerciements

La Fédération départementale des chasseurs de l'Ariège s'appuie sur un réseau de partenaires particulièrement large et structurant, qui constitue un élément essentiel de son action et de sa légitimité.

C'est donc tout naturellement qu'il me paraît essentiel de remercier l'ensemble des partenaires, institutions, structures et personnes qui contribuent, chacun à leur niveau, au fonctionnement et au développement de la Fédération départementale des chasseurs de l'Ariège.

Je souhaite tout d'abord remercier la Fédération nationale des chasseurs, son président, son directeur et l'ensemble de ses équipes, pour leur engagement constant et le soutien qu'ils apportent aux fédérations départementales ainsi qu'à notre avocat de la FNC, Maître Thomas Bonzy, dont les nombreux dossiers sur le feu imposent une collaboration parfaite et en confiance — qu'il s'agisse des galliformes de montagne, de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage d'Orlu ou d'autres contentieux — son engagement à nos côtés doit être total pour défendre nos positions et à faire reconnaître la réalité du terrain face à l'incompétence, pour ne pas dire la malhonnêteté intellectuelle, auxquelles nous devons faire face.

Je souhaite également remercier les élus présents aujourd'hui, ainsi que l'ensemble des représentants des institutions publiques, pour l'attention qu'ils portent à nos travaux et pour la qualité

des échanges, parfois vifs mais toujours constructifs, que nous entretenons tout au long de l'année.

Je remercie également le Conseil régional Occitanie pour son soutien aux actions menées par la Fédération.

Je souhaite remercier le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, et son Président Kamel Chibli avec lequel nous travaillons en étroite collaboration, notamment sur le suivi du bouquetin et la rédaction du nouveau plan national d'action, sur des actions d'éducation à l'environnement et sur des projets structurants comme celui de la maison de la montagne à Ustou et la filière venaison.

Ce qui m'amène à remercier l'entreprise Saveurs Sauvages, partenaire du projet de structuration de la filière venaison, qui constitue un enjeu important pour la valorisation de nos prélèvements à l'échelle locale.

Je remercie également la FRC Occitanie et l'ANA, notamment dans le cadre de la gestion du marais de Rolle sur la commune de La Bastide-de-Bousignac, ainsi que le Comité départemental de randonnée pédestre, avec lequel nous entretenons des relations constructives permettant une cohabitation équilibrée des usages.

Je tiens également à saluer l'ensemble des partenaires agricoles et forestiers avec lesquels nous travaillons au quotidien et notamment la Chambre d'agriculture, le Centre régional de la propriété forestière, les syndicats agricoles, et les représentants du monde pastoral et forestier, qui participent activement à la mise en œuvre des actions de la Fédération en faveur de la ruralité et de la chasse.

Sur le plan scientifique, je souhaite remercier les équipes avec lesquelles nous avons développé des collaborations, en particulier Pablo Palencia, de l'Université d'Oviedo, dont les travaux contribuent à renforcer la qualité et la crédibilité de nos suivis.

Je n'oublie pas les services de l'État, avec lesquels nous sommes amenés à travailler régulièrement, dans un cadre qui nécessite, plus que jamais, dialogue et exigence.

Enfin, je souhaite remercier l'ensemble des chasseurs ariégeois, les Présidents d'ACCA, les responsables de territoires, les bénévoles, les administrateurs et les équipes salariées de la Fédération.

Votre engagement, votre présence sur le terrain, votre implication dans les comptages, les suivis, les formations et l'ensemble des actions menées par la Fédération constituent la véritable force de notre organisation.

C'est cette mobilisation collective qui fait notre crédibilité et notre légitimité.

Je vous en remercie sincèrement.



## Conclusion

Dans la continuité de ce qui nous anime depuis toujours, la Fédération départementale des chasseurs de l'Ariège continuera à vous représenter avec force, constance et détermination.

Elle continuera à défendre cette chasse populaire qui nous anime, ainsi que l'ensemble des pratiques qui composent la richesse de la chasse ariégeoise.

Cette fidélité au monde rural s'exprime à travers les liens étroits que nous entretenons avec le monde agricole, forestier et l'ensemble des acteurs des territoires.

Elle s'exprime également à travers notre engagement quotidien sur le terrain, au plus près des réalités locales.

Votre mobilisation à nos côtés n'a jamais été aussi importante et elle est aujourd'hui plus que jamais nécessaire.

Il nous appartient de l'organiser, de la structurer et de la valoriser à la hauteur de son importance.

C'est cette mobilisation collective qui nous permet de rester crédibles et efficaces face à nos opposants, qui, bien souvent, ne disposent pas de la connaissance du terrain que nous avons acquise au fil des années.

Je souhaite également m'adresser à l'administration et aux élus.

Il est important qu'ils entendent ce message : en Ariège, on ne fait rien sans la chasse et sans la Fédération.

Cette force collective, que vous incarnez toutes et tous, constitue notre légitimité.

En cette année de centenaire, nous devons démontrer que l'énergie et la détermination qui ont animé ceux qui nous ont précédés sont toujours intactes.

Et qu'elles le resteront encore pour longtemps.

Et rappelez-vous : Dans la vie, seuls ceux qui osent, gagnent.

Je vous remercie.

**Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

## Thématiques développées en 2025/2026

- Laurent CHAYRON présente le résultat du tableau de chasse sanglier pour la saison écoulée et son évolution.
- Mylène LEMAIRE, Directrice du Laboratoire Vétérinaire Départemental aborde les principales pathologies qui ont affecté la faune sauvage ainsi que travail considérable conduit par la Fédération sur le volet sanitaire (pestivirose, trichinellose, MHE, autopsies...).
- Cyril DEMANGE de l'entreprise « Saveurs sauvages d'Occitanie » fait un retour d'expérience sur la création d'une filière de valorisation de la venaison en Ariège et présente les perspectives d'avenir.

## Interventions des personnalités

**Monsieur Alain NAUDY** s'exprime en qualité de porte-parole des chasseurs de la vallée d'Orlu et aborde le sujet des tirs d'isard dans la réserve nationale de chasse et de faune sauvage d'Orlu et le contentieux qui oppose la Fédération et l'OFB. Suite à l'annulation de l'arrêté préfectoral de 2022, il déplore qu'une vingtaine de chasseurs locaux seront privés de chasse à l'isard sur la réserve.

**Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ** lui répond en réaffirmant tout le soutien de la Fédération aux chasseurs d'Orlu mais il ajoute qu'ils ont confié la gestion de cette réserve à des « bricoleurs ». Les chasseurs du département ont tous l'obligation d'apposer un bracelet de marquage sur les animaux soumis à plan de chasse, pourquoi la règle ne s'appliquerait-elle pas à l'OFB ? En effet, la police de l'environnement chargée de faire respecter les règles, ne les respecte pas elle-même. Il ajoute qu'il avait fait en son temps la proposition que le pôle scientifique de la FNC soit gestionnaire de la réserve et s'était heurté à une forte opposition.

Pour ce qui concerne la réserve du Valier, bien qu'il entretienne de bonnes relations avec l'ONF, le Président s'interroge sur la notion de réserve biologique intégrale, de stratégie des aires protégées et craint un ensauvagement du territoire dont les chasseurs et les acteurs ruraux seraient dépossédés. La consultation des élus sera nécessaire pour élaborer le projet de réserve biologique et donc envisager l'avenir des montagnes couseranaises. Il s'agit d'un lot domanial à part entière dans lequel des chasseurs ont rencontré l'ours et ont été lourdement condamnés. Le jugement en appel est prévu pour octobre 2026. Une mise à jour du parcellaire et des surfaces s'impose car les limites cadastrales exactes ne sont pas connues.

Le Président s'adresse à Monsieur le Ministre pour lui annoncer que la prochaine Assemblée Générale de la Fédération se fera au Fossat et le remercie d'honorer les chasseurs ariégeois de sa présence aujourd'hui.

**Monsieur Jean-Jacques MICHAU**, Sénateur de l'Ariège et Vice-Président du groupe chasse du Sénat, défend les valeurs de la ruralité. Il est aux côtés des chasseurs et de leur Fédération pour défendre la chasse, symbole d'une ruralité vivante. Il souligne le rôle essentiel des chasseurs pour réguler les populations, notamment les cervidés. Il se félicite du développement de la filière venaison qui apporte de la valeur ajoutée au territoire.

**Monsieur Josep Maria CABANES DALMAU**, Président de la Fédération andorrane de chasse et de pêche, met l'accent sur l'importance de la force unie face aux attaques des écologistes. Il aborde et commente divers sujets : la gestion et le suivi de l'isard, la réintroduction de la perdrix rouge et le centre d'élevage de perdrix grises. Il note également que les choses vont beaucoup mieux pour la chasse en Andorre qu'en France. La maîtrise des associations anti-chasse n'est pas étrangère à cette situation.

**Monsieur Philippe LACUBE**, Président de la Chambre d'Agriculture, remercie les chasseurs pour leur soutien lors de la crise de la dermatose nodulaire contagieuse. Il déplore que l'existence même des activités rurales soit sans cesse remise en question : le droit de chasse, le droit d'être agriculteur ou forestier. Partout en France, il y a des problèmes entre le Ministère de l'écologie, l'OFB, les chasseurs, les forestiers et les agriculteurs. Il dénonce le fait que l'OFB soit noyauté par des mouvances écologistes extrémistes et appelle à de vrais changements sur les missions de l'établissement. Il note qu'il faudra certainement réactiver Ariège Ruralité.

**Monsieur Jean-Paul FERRE**, Vice-Président du Conseil Départemental, assure la Fédération de tout son soutien car la chasse est une composante essentielle de l'équilibre de nos milieux et de la vitalité de nos territoires. La chasse est le reflet d'une tradition vivante et d'une pratique responsable résolument tournée vers l'avenir. Il note que le travail accompli avec le Laboratoire Vétérinaire Départemental est un modèle de coopération. Ce partenariat s'inscrit dans une vision plus large avec l'accompagnement financier du Conseil Départemental dans des projets structurants, tels le centre de formation d'Arabaux et le musée de la chasse. Il salue le développement futur de la filière de valorisation de la venaison.

**Monsieur Kamel CHIBLI**, Vice-Président du Conseil Régional et Président du PNR, indique que ce centenaire est le moment pour établir un bilan et faire des perspectives. Il constate que cette assemblée très nombreuse fait la démonstration de la solidarité du monde rural. Il se réjouit de l'importance que revêtent les actions éducatives pour inscrire la chasse dans la durée. La création d'une filière de valorisation de la venaison est également une avancée prometteuse.

**Madame, Audrey ABADIE AMIEL**, Députée de l'Ariège, souligne l'importance de la chasse et des acteurs engagés dans la gestion des espèces et des habitats. Il s'agit d'une richesse patrimoniale qui mérite d'être connue et reconnue. Convaincue que les meilleures décisions sont celles qui partent du terrain, elle sera à l'écoute des chasseurs et de leur Fédération.

Le Président en appelle à la représentation nationale pour obtenir des baux domaniaux à des tarifs et des conditions de chasse acceptables, lors des prochaines adjudications.

**Monsieur Hervé BRABANT**, Préfet de l'Ariège, rappelle que la chasse, bien plus qu'une pratique, est garante des équilibres agro-sylvo-cynégétiques. Il met l'accent sur le rôle central et structurant de la Fédération dans l'accompagnement des chasseurs. Il constate qu'elle a parfaitement relevé le défi en matière de transfert des missions (gestion des ACCA et des plans de chasse).

Il réaffirme le souhait de l'Etat d'accompagner, dans une posture d'écoute attentive, les actions de la Fédération. Il aborde la bonne maîtrise des dégâts et salue l'implication sans faille des chasseurs, des lieutenants de louveterie et des piégeurs.

Il insiste sur un point fondamental : en matière d'équilibres entre pratique de la chasse, gestion des espèces et préservation de la biodiversité, il est essentiel que l'ensemble des partenaires (Fédération des Chasseurs, services de l'Etat, OFB, ONF, organisations agricoles et experts) travaille dans un cadre clair, respectueux, collaboratif et constructif.

Dans le cadre des tirs scientifiques d'isards dans la Réserve Nationale d'Orlu, ses services sont mobilisés et une solution devrait être trouvée. Il ne fera pas appel mais déplore l'absence de support juridique. Il prend note du contentieux en réparation que pourrait déposer la Fédération et attend que la justice examine cette saisine. Le contentieux relatif à la régulation des sangliers sur cette même réserve est en cours d'examen. Il dit ne pas être opposé à l'organisation de battues administratives, si nécessaire.

Sur la réserve du Valier, il ne souhaite pas se prononcer sur une affaire pénale en cours et a sollicité l'ONF pour la poursuite du travail cadastral. Sur le statut de protection de la réserve, il présidera une réunion de concertation avec les Maires concernés.

Il assure de son soutien indéfectible les fonctionnaires au service de l'environnement et les remercie pour leur engagement.

Il regrette que l'on se moque de l'OFB, des fonctionnaires, quand on se qualifie de républicain et qu'on se moque des services de l'Etat.

Il apprécie ses échanges réguliers avec le Président de la Fédération pour essayer de trouver des solutions, certes souvent fragiles. Il agira à ses côtés, dès lors que des mesures, textes, ou normes contraindraient la chasse, pour trouver de bons compromis.

Le Président s'adresse au Ministre pour dénoncer la nomination par la Ministre de l'écologie de Mme Anne Le Strat, militante écologiste, au sein de l'équipe dirigeante de l'OFB. L'OFB est noyauté par les associations environnementalistes qui ont vu au travers de l'établissement public un moyen d'étendre leurs ressources financières, leur pouvoir et leur domination sur tout ce qui touche à la biodiversité, à l'agriculture, à la forêt et à la chasse.

**Monsieur Laurent PANIFOUS**, Ministre chargé des relations avec le Parlement, témoigne de son soutien au monde de la chasse. Lors de toutes ses fonctions, il s'est toujours attaché à défendre la ruralité et bien sûr la chasse, dans toute sa diversité. Au sein du gouvernement, il garde cette même ligne de conduite.

Il confirme que la nomination d'une écologiste au sein de l'OFB évoquée par le Président n'est pas une décision placée sous le signe de l'apaisement.

## Remise des récompenses

Monsieur Jacques Vergé de l'ACCA de La Bastide de Sérou reçoit une médaille d'or.



Le rapport moral et les comptes annuels sont mis à disposition de tous les membres de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège à son siège social.

*Photos : Madame Clara Rauzy Tort et Monsieur Alain Galy*



*Mr le Ministre Laurent Panifous remet la médaille à Mr Jacques Vergé*



# Informations

## J'aime la nature propre : retour sur l'édition 2026



En Ariège, l'opération

« **J'aime la Nature Propre** » a une nouvelle fois démontré toute son importance et son impact à l'occasion de l'édition 2026. Cette année, ce sont 188 bénévoles qui se sont mobilisés sur le terrain, témoignant d'un engagement fort en faveur de la préservation de l'environnement. Grâce à leur investissement, pas moins de 4 150 kg de déchets ont été collectés dans le département, contribuant ainsi concrètement à la protection des paysages et de la biodiversité locale.

À l'échelle nationale, cette initiative, organisée simultanément sur un même week-end partout en France, confirme son succès grandissant d'année en année. Elle rassemble un large public autour d'un objectif commun : agir pour la nature. L'opération de collecte, rendue possible grâce à l'implication conjointe des chasseurs, randonneurs, associations, établissements scolaires et collectivités locales, s'inscrit pleinement dans une dynamique collective et citoyenne. Une fois encore, cette édition 2026 s'impose comme une belle réussite, tant par la participation que par les résultats obtenus.

Nous adressons également nos sincères remerciements à l'ensemble des partenaires qui ont soutenu et/ou participé aux différents chantiers de collecte. Leur engagement et leur collaboration sont essentiels à la réussite de cette opération, et permettent de renforcer chaque année l'ampleur et l'efficacité de cette action en faveur de l'environnement.



Crédit photo  
ANA-CEN  
dessin Julien  
Vergnes



## Maladie de Lyme : une campagne de science participative en Ariège

### // Devenez chasseur de tiques !

La population est invitée à collecter des tiques afin de mieux comprendre leur écologie, les agents pathogènes qu'elles transmettent — dont la maladie de Lyme — et la progression d'espèces méditerranéennes.

Portée par l'ANA-CEN et le PNR dans le cadre du programme CITIQUÉ, avec le soutien de l'ARS Occitanie, l'initiative mobilise déjà de nombreux acteurs locaux (professionnels de santé, élus, offices de tourisme).

Les chasseurs sont invités à participer à une des sessions de formation dédiées (2 et 11 juin) portant sur la biologie des tiques, les risques sanitaires et les mesures de prévention. À l'issue, un kit gratuit vous permettra d'envoyer les tiques collectées (sur animaux ou humains) à un laboratoire pour analyse.

Par votre présence sur le terrain, vous contribuez ainsi activement à la recherche et à la surveillance sanitaire de la faune sauvage et des milieux naturels.



Pour plus d'information, contactez Isabelle Cambus (PNR) au 06 79 67 96 20 ou Jocelyn Bordeneuve (ANA-CEN) au 06 21 41 23 96

*Le vainqueur,  
les juges, les guides  
et les organisateurs*

## Challenge sur bécasses non tirées

Le dimanche 22 février s'est déroulée la nouvelle édition du challenge sur bécasses non tirées sur les terrains des ACCA d'Artix et de Saint-Victor-Rouzaud. C'est Ubia, pointer appartenant à Patrice Gadal, qui grâce à un très bel arrêt a permis à son maître de faire voler une bécasse et de remporter ainsi le trophée 2026.

L'édition de l'année prochaine est déjà en préparation, sur de nouveaux territoires...



## Les lieutenants de louveterie reçus par le Préfet

Les lieutenants de louveterie ont été reçus le 8 avril dernier par Monsieur le Préfet de l'Ariège, en présence du Président Fernandez.

*A gauche du Président, Jean-François Dupuy avec  
Roxy, meilleur de sexe opposé (CACs)*



## MANIFESTATIONS CYNÉGÉTIQUES

### A VENIR...

#### Fête du chien de Tarascon

La troisième édition de la Fête du chien aura lieu le samedi 6 juin 2026 à Tarascon. Ne ratez pas ce rendez-vous qui met à l'honneur nos fidèles compagnons à quatre pattes.

Contact : Florian Stroh  
06 48 44 27 85

#### Concours brocard à l'approche

Ce concours organisé par l'association Phoebus Ariège se déroulera à Lézat et aux alentours le samedi 1er août 2026.

Contacts : Michel Dauriac  
06 83 88 51 57 ou  
Claude Sans 06 30 36 02 70

*Le Président aux côtés de  
Mr Jean-Paul Bauzou (Lagarde)  
avec Sako meilleur champion (CAC)*



## Prat Bonrepaux : Nationale d'élevage du Braque de l'Ariège

Belle réussite pour le Club du Braque de l'Ariège pour sa nationale d'élevage, ce samedi 25 avril à Prat-Bonrepaux. Plus de 40 chiens présents, des jugements à la portée de tous et une organisation sans faille. La Fédération a apprécié d'être associée à cette manifestation de valorisation d'une race locale de chien d'arrêt.

*Le Président Fernandez aux côtés des Lauréats*



## Concours AFACCC

Fin février, l'AFACCC 09/31 a organisé un concours sanglier dans la Vallée de la Lèze, sur la commune de Lézat (09).

La présence du Président Fernandez lors de cette manifestation dédiée au chiens courants témoigne de l'importance accordée à ces rencontres qui participent pleinement à la valorisation de l'un de nos modes de chasse et au partage d'expériences entre passionnés.

Au terme de épreuves, trois meutes se sont particulièrement distinguées :

1<sup>re</sup> meute : Kévin Servat et Rémy Vialas (AFACCC 09/31)  
Qualifiée pour la Finale Régionale 2027

2<sup>ème</sup> meute : Frédéric Montaut, Yannick Carcasse et Guillaume Cabail (AFACCC 09/31)

3<sup>ème</sup> meute : Laurent Pizzolato, Lilian Carbonne et Thierry Souille (AFACCC 32 et 09/31)

## Les burgers de cerf s'invitent au collègue Lakanal



A l'initiative de « Saveurs sauvages d'Occitanie », des burgers de viande de cerf ont été préparés pour les élèves du collège Lakanal de Foix.

Cette première a remporté un vif succès à en juger de l'avis des gourmands qui se sont régalez. A l'instar de cette opération, des actions visant à faire connaître la viande de gibier d'Ariège au grand public seront développées.

## Coupe de France sur sanglier : une meute ariégeoise à l'honneur

Du 12 au 15 février dernier, la forêt de Braconne (Charente) accueillait la prestigieuse coupe de France sur sanglier organisée par la Société Centrale Canine.

Parmi les nombreuses meutes, figurait une meute de griffons bleus de Gascogne originaire de l'Ariège conduite par Messieurs Gilbert Massat et Cyril Barthes. La meute ariégeoise s'est finalement classée à une remarquable deuxième place derrière la meute de porcelaines de Monsieur Willy Berdeil (Aude).

C'est une belle fierté pour l'Ariège et pour les nombreux amateurs de chiens courants.



*Seconde place pour l'équipe ariégeoise*

# Libre expression

## « C'est beau la vie »

(Jean Ferrat)



**D**e manière régulière, pour dire ce que nous ressentons, des chansons « revisitées » ont souvent servi ici de support. Souchon, Vian et autres nous ont permis de chanter parfois avec douceur mais souvent avec rage pour exprimer nos (res) sentiments. Aujourd'hui, Jean Ferrat et avant que de fredonner cette nouvelle version, replongez-vous avec émotion dans l'écoute d'Isabelle Aubret qui a, en son temps, sublimé l'œuvre de sa voix céleste.

Le vent dans tes cheveux blonds,  
Le soleil à l'horizon,  
Quelques mots d'une chanson,  
**Que c'est beau, c'est beau la vie.**

Un oiseau qui fait la roue,  
Sur un arbre déjà roux,  
Et son cri par-dessus tout,  
**Que c'est beau, c'est beau la vie.**

Tout ce qui tremble et palpète,  
Tout ce qui lutte et se bat,  
Tout ce que j'ai cru trop vite,  
**A jamais perdu pour moi.**

Pouvoir encore regarder,  
Pouvoir encore écouter,  
Et surtout pouvoir chanter,  
**Que c'est beau, c'est beau la vie.**

Le jazz ouvert dans la nuit,  
Sa trompette qui nous suit,  
Dans une rue de Paris,  
**Que c'est beau, c'est beau la vie.**

La rouge fleur éclatée,  
D'un néon qui fait trembler,  
Nos deux ombres étonnées,  
**Que c'est beau, c'est beau la vie.**

Tout ce que j'ai failli perdre,  
Tout ce qui m'est redonné,  
Aujourd'hui me monte aux lèvres,  
**En cette fin de journée.**

Pouvoir encore partager,  
Ma jeunesse, mes idées,  
Avec l'amour retrouvé,  
**Que c'est beau, c'est beau la vie.**

Pouvoir encore te parler,  
Pouvoir encore t'embrasser,  
Te le dire et le chanter,  
**Oui c'est beau, c'est beau la vie.**

**Sans nostalgie aucune, mais agissons et profitons-en pour qu'au présent la vie soit belle et que nous n'ayons jamais à chanter au passé...**

Un oiseau au nez du chien,  
Qui finit par fuir au loin,  
Plaisir doux d'un beau matin,  
**Que c'est beau, c'est beau la vie.**

Un courant aboie enfin,  
Sur la trace d'un bouquin,  
Ses récris par-dessous pins,  
**Que c'est beau, c'est beau la vie.**

Tout ce qui fait nature belle,  
Tout ce qui vit et ne lasse,  
Tout ce qui la fera telle,  
**Que jamais savoir s'efface,**

Pouvoir encore rechercher,  
Pouvoir encore approcher,  
Mais surtout pouvoir chasser,  
**Que c'est beau, c'est beau la vie.**

Les vols là-haut dans le ciel,  
Quand les feuilles se font miel,  
A l'inverse de tout fiel,  
**Que c'est beau, c'est beau la vie**

La lueur d'une bougie,  
Devant l'âtre qui rougit,  
La cabane toute endormie,  
**Que c'est beau, c'est beau la vie.**

Tout ce qu'ils voulaient nous prendre,  
Tout ce qu'il faut nous rendre,  
Ailleurs qu'ils aillent se pendre,  
**Que justice se rende.**

Pouvoir encore partager,  
Mes passions et mon passé,  
Pouvoir encore redonner,  
**Que c'est beau, c'est beau la vie.**

Pouvoir encore vous parler,  
Pouvoir encore vous aimer,  
Vous le dire et le chanter,  
**Oui c'est beau, c'est beau la vie.**

«Que la vie était belle.» Jean GUICHOU

UN MAGASIN  
DE 600 M<sup>2</sup> DÉDIÉ  
AUX PASSIONNÉS  
DE CHASSE, PÊCHE, ANIMAUX ET NATURE

VENEZ VOUS ÉQUIPER DE A À Z  
ET BÉNÉFICIER DE CONSEILS ET DE SERVICES  
DE PROFESSIONNELS.



**TERRES & EAUX**

La nature, ça se vit.

REJOIGNEZ-NOUS SUR [terreseteaux.fr](http://terreseteaux.fr)



**ST-GAUDENS**

RD 817 - Route de Tarbes

31800 VILLENEUVE DE RIVIÈRE - 05 62 00 82 23

Magasin ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.

**7€\***  
**OFFERTS!**

sur tout le magasin  
dès 75€ d'achat

\*1 bon de réduction par foyer. Offre valable sur présentation de ce coupon dans tous les magasins Terres et Eaux jusqu'au 31/12/2026. Bon de remise utilisable en une seule fois à partir de 75€ d'achats hors livres promotions articles en « Bonne affaire » prix quantitatifs permis de pêche adhésion carte Avantages bons cadeau main d'œuvre atelier et prestations externes. Coupons non cumulables entre eux ou avec d'autres offres y compris les avantages carte et offres « jeune chasseur ». Pas de rendu monnaie possible.



